

REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION
RUE JOACHIM DU BELLAY
SENS UNIQUE

Arrêté du Maire n° 2023/070

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route, annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation Routière ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I - 8ème partie du 15 juillet 1974) ;
Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures en matière de circulation des véhicules pour des raisons de sécurité et afin d'y améliorer le cadre de vie dans le cadre de l'aménagement de la rue Joachim du Bellay ;
Considérant qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur la rue Joachim du Bellay, la circulation sera en sens unique, à partir de la jonction avec l'avenue Duguesclin vers la rue Georges Clémenceau, dans le sens ouest vers l'est.

ARTICLE 2 : Les présentes dispositions s'appliqueront dès la mise en place de la signalisation correspondante jusqu'au mardi 2 janvier 2024.

ARTICLE 3 : toutes les dispositions définies par des arrêtés antérieurs relatifs à une limitation de vitesse et aux conditions de circulations des véhicules sur cette portion de rue sont suspendues jusqu'au 2 janvier 2024 inclus.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, le 25 mai 2023,

Le Maire,
Melaine MORIN,



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85

Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr